

Motion présentée par la Majorité Municipale pour des achats publics éthiques

M. l'Adjoint MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal de Besançon réuni le 27 septembre 2001 décide :

- **d'exprimer** à travers cette motion sa volonté de s'engager en faveur d'achats éthiques respectueux des Droits de l'Homme au travail et de l'enfant, en particulier lors des achats destinés aux établissements scolaires et des crèches. Cette action pourra être réalisée en partenariat avec les établissements scolaires, les associations de parents d'élèves et les organisations agissant dans le domaine de la consommation éthique ou de la solidarité internationale.

- **de mandater la commission d'appel d'offres pour mettre en place**, conformément au nouveau code des marchés publics, l'intégration dans le dossier de consultation des entreprises une clause demandant aux fournisseurs qu'une information soit fournie quant à l'origine et aux conditions de travail dans lesquelles ont été fabriqués les produits.

- **dans le cas des achats sur factures**, la Mairie demandera des garanties de bonne qualité sociale à ses fournisseurs et leur adressera un questionnaire pour connaître l'origine et les conditions de fabrication des produits qu'ils vendent.

- **d'informer et de soutenir** des actions d'éducation à la consommation citoyenne auprès des habitants de la commune.

- **de nommer** un représentant de la Ville au sein du réseau de Villes «consommatrices éthiques» dont un des objectifs sera la création d'un label social.

Par ces actions, la Mairie affirmera son rôle de consommateur-citoyen ainsi que son rôle en matière d'éducation civique.

La commune s'appuiera sur les principales conventions de l'Organisation Internationale du Travail protégeant les Droits de l'Homme au travail et de l'enfant et la loi n° 99-478, votée en mai 1999, à l'unanimité, qui rappelle d'une part le rôle de consommateur-citoyen de la commune et d'autre part son rôle en matière d'éducation civique. Cette loi est reprise dans la nouvelle réforme des marchés publics et dans le code de l'éducation.

«M. Sébastien MAIRE : Je ne veux pas développer tout l'argumentaire mais vous m'aviez déjà fait le coup la dernière fois quand j'avais reporté la motion ! Je vous l'enverrai par e-mail et je vous abonnerai peut-être même à la lettre électronique du réseau des villes éthiques si vous acceptez de voter cette motion qui est vraiment quelque chose d'important. Voilà encore une promesse de campagne des candidats FOUSSERET-ALAUZET qui est concrétisée aujourd'hui mais plus qu'une promesse de campagne c'est vraiment la volonté de placer Besançon comme une ville qui n'est pas toute seule dans le monde et comme une ville responsable au niveau de ses achats. Je pense par exemple aux jouets qui sont dans les crèches et qui peut-être pour certains peuvent être produits par des enfants en Asie du Sud-Est. On n'a pas la garantie de tout cela et cette motion est intéressante parce qu'elle aura une vocation pédagogique vis-à-vis de nos fournisseurs et vis-à-vis de la population.

M. Michel ROIGNOT : Simplement deux phrases sur cette motion pour vous dire que la commission d'appel d'offres l'a examinée naturellement, l'a approuvée à l'unanimité, et que donc c'est dans ce sens qu'on l'a proposée au Conseil Municipal. Et puis j'introduis un petit cavalier pour rappeler aux membres de la commission d'appel d'offres que nous nous retrouvons tout à l'heure à 8 heures pour délibérer jusqu'à midi. Donc on peut y aller directement si vous voulez mais je tenais à faire ce petit cavalier !

M. Christophe LIME : Je tiens simplement à rappeler parce qu'on l'oublie un petit peu, que ce n'est pas une promesse de Jean-Louis FOUSSERET et d'Eric ALAUZET...

M. LE MAIRE : De la liste.

M. Christophe LIME : Je pense que ça n'a pas été trop rappelé ce soir et ce n'est pas parce qu'on est au premier tour à l'intérieur d'une liste qu'on doit être oublié sur l'ensemble des prérogatives.

M. LE MAIRE : Ce qu'a voulu dire M. MAIRE aujourd'hui c'est que les candidats tête de liste avaient été contactés mais c'est au nom de la liste que nous nous sommes engagés et bien entendu, en m'engageant, je me suis engagé au nom du parti communiste français, de l'AREV, du MDC, du PRG et de nos amis de la société civile. C'est comme cela pour tout mais tu as bien fait de le rappeler».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 10 octobre 2001.